

## **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 06 février 2012**

Présents : G.BLEINC ; M.HENRY ; P.AUGUSTIN; L.CHAMOIN ;  
M.MUSCARNERA ;  
P. CODOL ; S.GUIGONNET M. IPLIKDJIAN ; M.MINIER-ROUX ; N.NAVARRO ;  
P. PECQUEUX

Excusés : G.CARCELLER (pouvoir à P. AUGUSTIN), J-M FICHBEN

Absents : S.CAROTTI ; V.PAREGNO

### **1. Motion de soutien à l'adoption d'un amendement contre la libéralisation des droits de plantation de vigne au sein de l'Union Européenne.**

**Adopté par 11 voix pour, une abstention (L.CHAMOIN)**

### **2. Création d'un poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

Dans le cadre de l'organisation des services, il s'avère nécessaire de créer un emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Adopté à l'unanimité**

### **3. Désignation d'un correspondant Informatique et Libertés.**

La mairie de Rougiers est de plus en plus confrontée aux risques liés aux développements informatiques (gestions des données des administrés). Le conseil désigne de nommer Philippe CODOL comme correspondant informatique et libertés. La désignation d'un correspondant informatique et libertés témoigne également de l'engagement de la commune en faveur du respect de la vie privée et des droits des personnes dont les données sont traitées.

**Adopté à l'unanimité**

### **4. Désignation d'un représentant de la commune à la Commission Consultative des Usagers de la Signalisation Routière du Var**

Cette commission (CCUSR) a pour vocation de recueillir les problèmes de signalisation routière recensés par les usagers et de les transmettre au service gestionnaire de la voirie juridiquement compétent. Le conseil désigne de nommer Philippe CODOL comme représentant à la Commission Consultative des Usagers de la signalisation Routière.

**Adopté à l'unanimité**

## **5. Convention avec l'association des jardins familiaux**

Une association s'est créée pour la gestion des jardins familiaux. Il conviendrait donc de signer une convention avec cette association pour la mise à disposition de la parcelle E 639

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association pour la mise à disposition de la parcelle E 639.

**Adopté à l'unanimité**

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 7 février 2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 7 février 2012

Le Maire